



Compte rendu de la séance du 22 janvier 2015

Etaient présents : Marie-Odile BEURNÉ, Joëlle DIDELOT, Régis PRUNIER, Jean-Claude FAVET, Bernard RUAUX, Maria ERFTEMEIJER, Fabien RUTH, Damien THOUVENOT, Dominique MONNE, Jean-Marc BERNOT
Etaient absents : Marc PARMENTELOT

Secrétaire de la séance : Damien THOUVENOT

Ordre du jour:

- 1 - Présentation de la forêt communale par Monsieur Loïc LEGRAND, chef des secteur de l'Office National des Forêts.
- 2 - Destination des produits des coupes de l'année 2015
- 3 - Tarif affouages
- 4 - Tarif nettoiements
- 5 - Tarif eau
- 6 - Tarif location salle des fêtes
- 7 - Médecine du travail
- 8 - Ancien matériel des pompiers
- 9 - Questions diverses

Le Conseil Municipal :

- FIXE avec 9 voix pour et 1 abstention comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 11 R, 12, 14, 24 A, 28 et 29 A, figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2015 :

Parcelles 12, 14, 24 A, 28, 29 A : vente en bloc et sur pied

Parcelle 11 R : Futaie Affouagère

- vente des grumes en bloc au cours de la campagne 2015/2016,
- vente après façonnage des autres produits (houppiers et petits bois) aux habitants,
- vente du reliquat (tonne ou bois énergie 2m ou 4m) en contrat d'approvisionnement,

LAISSE à l'ONF le soin de fixer les découpes dimensionnelles.

- FIXE le prix des affouages façonnés pour l'année 2015 comme suit :

- 34.00 € HT le stère de hêtre
- 29.00 € HT le stère de chêne

FIXE le nombre de stères d'affouages façonnés par foyer à 15 stères maximum.

- FIXE le tarif des affouages sur pied pour l'année 2015 comme suit :

– 6.00 € HT le stère.

- FIXE le tarif de l'eau pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 comme suit :

- 1.10 € le m3 jusqu'à 200 m3 consommés par compteur,
- 1.00 € le m3 au-delà de 200 m3 consommés par compteur,
- 22.00 € le prix de la location du compteur,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la taxe de redevance de pollution fixée par l'Agence de l'Eau est de 0.29 € par m3 pour l'année 2015.

- FIXE comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1er mars 2015 :

- 150.00 € (habitants de Gruy-lès-Surance)
- 200.00 € (demandeur habitant hors de la commune)
- 300.00 € de dépôt de garantie

PRECISE que la salle des fêtes est mise à disposition à titre gracieux pour les enterrements et les associations.

- DECIDE d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Vosges à compter du 1er janvier 2015.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Vosges.

- DECIDE avec 9 voix pour et 1 abstention, d'adhérer à l'Agence Technique Départementale pour l'année 2015,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes administratifs émanant de conventions prises avec l'ATD 88.

Affiché à la porte de la Mairie,
le 3 février 2015

Le Maire,
Marie-Odile BEURNÉ